

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC
N° 2024/40**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 7 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Antoine ARCO, Pascale PÉANY, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA à Gérard PEYROT, Thierry CAMBRAY à Arlette LAGRANGE.

ABSENTS : Michaël SEGUIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Avis d'audience à victime devant le Tribunal judiciaire de Narbonne.

Par lettre du 19 octobre 2023, le procureur de la République du tribunal judiciaire de Narbonne nous transmet l'avis d'audience à victime le 19 mars 2024.

Cette instance a fait l'objet d'un renvoi à l'audience le 19 novembre 2024.

Il vous est proposé :

- d'autoriser Mme le Maire à représenter la commune en justice dans l'instance ci-dessus rappelée en se constituant partie civile devant le tribunal judiciaire correctionnel de Narbonne,
- d'autoriser Mme le Maire en qualité de représentante de la commune de Puichéric à saisir comme avocats Maître VAISSIERE et/ou Maître CRAMPON pour défendre ladite commune dans cette affaire.

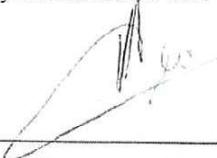
**Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,**

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise** Mme le Maire à représenter la commune en justice dans l'instance ci-dessus rappelée en se constituant partie civile devant le tribunal judiciaire correctionnel de Narbonne,
- **Autorise** Mme le Maire en qualité de représentante de la commune de Puichéric à saisir comme avocats Maître VAISSIERE et/ou Maître CRAMPON pour défendre ladite commune dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 13 novembre 2024
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télécours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.